
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 15 MAI 2017

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 5/05/2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 mai à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

PLU :

- Le travail sur le PLU est presque terminé. Les élus souhaitent ne pas utiliser tout le droit à construire accordé par le SCOT sur le centre bourg et vont réfléchir aux parcelles qui pourraient devenir constructibles dans les hameaux. La liste des changements de destination est arrêtée. Le projet de règlement est également bien avancé. Une prochaine réunion de travail sera organisée fin juin. Une réunion publique pourrait être programmée à l'automne pour présenter ce travail aux habitants.

EAGB :

- Au vu des dernières estimations communiquées par le bureau d'études, le conseil municipal décide de prioriser les travaux à effectuer ainsi :
 - 1) plateau ralentisseur du bourg et accessibilité mairie ;
 - 2) mise en sécurité et aménagement paysager de la cour arrière de la mairie ;
 - 3) accès et extension de l'entrée de la salle des fêtes.Ces travaux ont été retenus pour bénéficier d'une subvention de la Région de 30 000.00 €.
- Parallèlement la salle des associations (maison Chignier) fera l'objet de travaux de mise aux normes électriques, une dalle sera également faite dans les deux salles du rez-de-chaussée. Le bâtiment sera ainsi plus sûr. Financièrement, les autres propositions

d'aménagement ne sont pas réalisables pour l'instant. Le conseil municipal sollicite pour ces travaux une aide financière du département sur l'enveloppe de solidarité et du sénateur Maurice VINCENT au titre de l'enveloppe parlementaire. Pour la demande de subvention ces travaux sont groupés avec le nettoyage de la Madone.

- Le conseil municipal confirme sa demande de subvention au sénateur Fournier pour la sécurisation du bourg par la pose de ralentisseur, chicanes ou terre-pleins dans le bourg.
- Une demande d'enveloppe parlementaire pour la mise en accessibilité de la mairie sera adressée au sénateur Evelyne RIVOLIER.

Voirie :

- Monsieur VERMOREL rend compte des observations de la commission des chemins. Les prochains travaux de voirie, à programmer en 2017 et 2018 seront : réfection de chaussée entre Vis et Buisson, une portion de chaussée à Rivier et une autre à Vernay. Un devis sera demandé pour un mur de soutènement à Petit.

Extension du réseau d'eau communal:

- Les travaux sont terminés. Le conseil municipal approuve la facturation d'une participation de 3 500.00 € par habitation raccordée au réseau. Il sera proposé aux propriétaires concernés de payer en une fois, ou s'ils le demandent, en 4 fois, paiement étalés sur un an.

Cession de chemins :

- Le conseil municipal prend connaissance de trois demandes d'achat de chemins communaux qui ne sont plus utilisés
 - à Fénier le long de la parcelle C 1008,
 - à Montvener le long des parcelles C1581 et C 1371 d'une part
 - à Montvener le long des parcelles C1648 et C 1326 d'autre part.
- Le conseil municipal rappelle que pour une cession de chemin, une enquête publique doit avoir lieu et que les frais d'enquête, de bornage et d'acte seront répercutés sur le prix de vente proposé aux riverains. Le Maire désignera donc un commissaire enquêteur et les habitants seront informés de la procédure.

Divers :

- Le conseil municipal vote la répartition des frais de chauffage 2016-2017 : M. Millet et Mme Germain 850.00€, M. Desvarenes 800.00 €, Mme Chanceaux et M. Colas 650.00€.
- Le conseil municipal approuve la demande de la bibliothèque d'installer une boîte à livres à la Madone.

Le Maire
Yves CROZET

Prochaine réunion le vendredi 28 juillet 2017.